**EPU37**

**20 janvier 2021**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de l’Australie**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Le Canada félicite l’Australie pour la légalisation du mariage entre personnes de même sexe en décembre 2017. Cette législation marque une étape importante dans les efforts de l’Australie afin de mettre fin à la discrimination fondée sur l’orientation sexuelle ou l’identité de genre.

Le Canada recommande à l’Australie :

1. D’augmenter l’âge minimum de la responsabilité pénale et d’adopter des mesures visant à garantir que les enfants bénéficient d’un soutien communautaire approprié afin de faire face aux facteurs de risque.
2. De veiller à ce que les obligations internationales de l’Australie en matière de droits de la personne soient inscrites dans le droit interne.
3. De prendre des mesures, en consultation avec les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres et leurs organes représentatifs, en vue de concrétiser la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* dans la législation, les politiques et les pratiques.

Le Canada exhorte l’Australie à introduire des garanties afin de protéger les journalistes, les militants des droits de la personne, les avocats, les lanceurs d’alerte et tous les autres qui font des divulgations dans l’intérêt public.